La lettre

de l'UD CGT de l'Ardèche — Publication bi-hebdomadaire — N° 7 – MAI 2025

https://udcgt07.wordpress.com/

Vous trouverez les documents mentionnés en annexe.

Numéro de mars d'Unir & Agir de mars est aussi disponible au format numérique !
https://udcgt07.wordpress.com/publications-2025/

Local :

- CP de presse de l'USDSAS suite à la venue du ministre
- Retour du premier mai en image et vidéo
- Retour de mobilisation du 13 mai
- CP de presse unitaire contre les uniformes au collège du Cheylard

Revue de presse :

- Grève illimitée dans les supermarchés Lidl : 90 % des salariés de Davézieux suivent le mouvement
- Tract mobilisation Unitaire Palestine Aubenas

Rappel des formations syndicales à venir :

- **Participer à la vie de la CGT (mod2)** du 21 au 23 mai à Privas
- **Combattre syndicalement l'extrême-droite** du 2 au 3 juin à Privas
- **Conseiller du salarié prise de mandat** du 3 au 5 septembre à Privas
- **ATMP** 9 et 10 octobre à Privas

Mobilisations :

Mobilisations de soutien au peuple Palestinien en Ardèche et à proximité :

- **Tous les vendredis : Privas** – 17H 30 – Esplanade Amedé Imbert
- **Tous les samedis : Aubenas** – 11h – Agora

Dates à retenir :

- **Congrès de l'USR CGT 07** le 20 mai au Cheylard
- L'UD CGT 07 organisera pour les **130 ans de la CGT** une fête populaire le 20 septembre à Alba-la-Romaine

Union Départementale des Syndicats CGT de l'Ardèche

25 av. de la Gare - 07000 PRIVAS cedex
Tel. 04 75 66 76 66 - mail : ud07@cgtardeche.org
https://udcgt07.wordpress.com/

La lettre

de l'UD CGT de l'Ardèche — Publication bi-hebdomadaire — N° 7 – MAI 2025

https://udcgt07.wordpress.com/

Vous trouverez les documents mentionnés en annexe.

Numéro de mars d'Unir & Agir de mars est aussi disponible au format numérique !
https://udcgt07.wordpress.com/publications-2025/

Les appels et préavis des fédérations sont à envoyer à coord-luttes.actions@cgt.fr
Les lieux et horaires de manifestation sont à recenser sur app.cgt.fr/recensement pour alimenter la carte du 5 juin

- **Le tract dédié modifiable en plusieurs versions ici**
- **Le kit de mobilisation ici**
- **Bandeaux en cours d'envoi et mise en ligne dans le kit**
- **Le 4 pages est disponible pour les UD et FD en impression à la demande**
- **Le lien de recensement pour la carte des mobilisations**

Campagne retraite 2025

- Conférence retraites 2025 : le décryptage complet https://www.cgt.fr/retraites2025
- Tract « gagnons l'abrogation » https://www.cgt.fr/tractretraites2025
- Tract « Emploi, salaire, retraite : gagnons l'égalité »
  https://www.cgt.fr/actualites/france/interprofessionnel/retraites/tract8mars
- Support de présentation des enjeux de la mobilisation 2025
- Lien vers la présentation en PPT ici.
- Lien vers la présentation en PDF ici.
- Le script du webinaire version courte.
- Tract « gagnons l'abrogation » https://www.cgt.fr/tractretraites2025

Le matériel de campagne a été reçu l'UD il contient :

- Un Contact spécial retraite 4p
- Des affiches A3
- Des affiches A1

Nous contacter pour en récupérer.

Union Départementale des Syndicats CGT de l'Ardèche

25 av. de la Gare - 07000 PRIVAS cedex
Tel. 04 75 66 76 66 - mail : ud07@cgtardeche.org
https://udcgt07.wordpress.com/

- Les infos concernant la journée pour **les SG de syndicats** (300 places) : [programme | inscriptions]
- Les infos concernant la journée pour les **jeunes syndiqué·es** sont ici : [programme | inscriptions]
- Les infos concernant la **Fête des 130 ans** le soir seront bientôt révélées [en savoir plus]

National :

Tracts et Communiqués de presse de la Confédération :

- Note sur l'abattement fiscal des retraité-es
- CP de la CGT - commémoration 8 mai
- Décla de la CGT – Gaza
- CP de la CGT -TF1 Emmanuel Macron
- ECHO DES NEGOS N°1 Bonus malus assurance chômage
- Note aux orgas : Salaires : L'indice des prix à la consommation conduit à une mesure erronée du pouvoir d'achat
- Note CNTPEP : 7,3 millions de privés d'emploi : le plein emploi est un mensonge.

Tracts et Communiqués de presse dont la CGT est signataire :

- Décla de la CGT, FSU et Solidaires - Dissolutions politiques
- Cnpjdpi Commémoration de la Nakba en Palestine

25 av. de la Gare - 07000 PRIVAS cedex
Tel. 04 75 66 76 66 - mail : ud07@cgtardeche.org
https://udcgt07.wordpress.com/

COMMUNIQUE DE PRESSE CGT
VISITE DU MINISTRE AU CH D'AUBENAS

À la suite de la venue du ministre de la Santé, en Ardèche ce vendredi 9 mai, la CGT a été reçue par un représentant du ministre de la Santé et nous avons évoqué les problématiques du Centre Hospitalier d'Aubenas : le service des urgences et sa fermeture par le passé, l'accès aux soins et notamment les rendez-vous avec certains spécialistes. Nous avons à cet égard demandé le maintien et/ou le développement des spécialités. Les conséquences des fermetures successives de lits et de services, plongent l'établissement face à moultes difficultés lors de l'hospitalisation des patients. Par cette situation, les patients se trouvent contraints à se diriger vers d'autres hôpitaux limitrophes, voir renoncent à se soigner.

Nous avons aussi abordé les autres secteurs de soins en ardèche : Les promesses marconistes sur la psychiatrie n'ayant pas été tenues, le seul établissement ardéchois psychiatrique, l'hôpital Ste marie de privas, se trouve face à une pénurie de médecins psychiatres entrainant les démissions en cascade des soignants, qui comme dans les autres hôpitaux ne trouvent plus de sens dans leur travail. Cette situation génère la dégradation de la prise en charge et de la continuité des soins des patients.

Même avec la mise en place des GHT (groupements hospitaliers de territoire), cette disposition n'a absolument pas permis de répondre aux besoins de la population en matière de santé et d'accès aux soins.

Face à cette situation, la mise en place d'un véritable service public territorial de santé intégrant les hôpitaux, la médecine de ville et le médico-social doit être redimensionnée. Cet outil pourrait être déployé sous forme de centres de santé rattachés aux hôpitaux, munis de médecins et de professionnels de santé salariés à la hauteur de leur savoir-faire, afin de rendre nos métiers plus attractifs. Il a été demandé à notre interlocuteur des moyens pour la formation professionnelle, des créations d'emplois sources d'amélioration des conditions de travail et de l'accueil de toutes et tous. Une réelle politique d'accompagnement de nos jeunes futurs médecins doit être mise en place afin de les encourager à s'installer en Ardèche.

Enfin, la problématique ardéchoise du dysfonctionnement des services de prévention et santé au travail a été soulevée. En effet, de nombreux établissements, en raison d'une forte pénurie de médecins du travail, se trouvent confrontés à une forte absence des visites médicales pour le personnel, suivis des maladies professionnelles et des accidents du travail. Il est très difficile aux travailleuse et travailleurs d'accéder à ce service.

Il est à espérer que toutes les problématiques de fonctionnement mentionnées ci-dessus soient portées et prises en compte par le ministre de la Santé Mr Yannick NEUDER.

Privas, le 14/05/2025

Sylvie AFIAN, Secrétaire Générale CGT du Centre Hospitalier d'Ardèche Méridionale
et de l'Union Syndicale Départementale de la Santé et de l'Action Sociale CGT Ardèche (USDSAS CGT 07)

Communiqué de presse :

On le savait, Olivier Amrane l'avait annoncé dès 2023 : l'Ardèche est candidate à l'expérimentation de l'uniforme au collège. Après avoir essuyé de nombreux refus des collèges ardéchois l'an dernier, le Département a enfin réussi à trouver des volontaires au collège privé Saint-Louis du Cheylard.

On apprend ainsi à la lecture du magazine d'information du Conseil départemental que ce dernier a déboursé 200 euros par personne pour l'équipement complet des élèves et de l'équipe pédagogique du collège, soit plusieurs dizaines de milliers d'euros pour l'année.

Outre la rupture d'égalité entre les collèges que constitue cette dotation*, le choix idéologique de l'uniforme en lieu et place d'une politique éducative ambitieuse pour la jeunesse est d'autant plus inacceptable que le Département se targue des difficultés budgétaires pour réduire sa dotation dans de nombreux domaines.

Paré de toutes les vertus, l'uniforme est censé gommer « les différences sociales », permettre « de mieux se concentrer sur l'enseignement » ou de « lutter contre le harcèlement ». Nos élus sont-ils naïfs à ce point de penser qu'une tenue obligatoire, dont l'idée est empruntée au programme de l'extrême-droite, permettrait de faire disparaître, comme par magie, les difficultés de la société qui se concentrent à l'école aujourd'hui ? Habiller les élèves de façon identique, tout comme les faire apprendre de façon uniformisée, relève surtout du renoncement à prendre des mesures sérieuses pour répondre aux urgences de l'École. Face aux problématiques réelles d'inégalités, l'École a besoin de moyens et de personnels pour aider à dépasser les difficultés scolaires. Les personnels attendent prioritairement du département des financements pour des sorties scolaires ambitieuses et l'entretien et la réfection des bâtiments.

C'est de moyens dont l'école à besoin – et tout particulièrement l'école publique, gratuite et laïque qui accueille tou·te·s les élèves, sans distinction – pas d'uniformes !

* Le titre de l'article du magazine départemental « L'uniforme au collège du Cheylard » fait carrément disparaître du paysage le collège public de cette ville ! Lapsus révélateur du positionnement de nos élu·e·s ?

Privas, le 22 avril 2025

Union Départementale des Syndicats CGT de l'Ardèche

25 av. de la Gare - 07000 PRIVAS cedex
Tel. 04 75 66 76 66 - mail : ud07@cgtardeche.org
https://udcgt07.wordpress.com/

"CONQUÉRIR GAZA"

LE NOUVEAU PLAN ISRAÉLIEN D'EXPANSION DE SA CAMPAGNE GÉNOCIDAIRE

Le cabinet de sécurité du Premier ministre Netanyahu a approuvé à l'unanimité un plan visant à mobiliser les réservistes et à confier à l'armée israélienne la responsabilité de l'approvisionnement en nourriture et produits de première nécessité des 2,3 millions de Palestiniens qui souffrent du blocus imposé par Israël à Gaza.

Le 4 mai, le chef de l'armée israélienne Eyal Zamir annonçait l'intention de mobiliser des dizaines de milliers de réservistes pour intensifier son offensive contre la bande de Gaza. Puis une réunion du conseil de sécurité de Netanyahu a approuvé un nouveau plan d'expansion de la campagne à Gaza, lancée depuis 576 jours au cours desquels Israël a déjà assassiné plus de 52 500 Palestinien·nes et blessé 118 610 autres.

Ce nouveau plan diffère des précédents, il explicite la volonté d'Israël de « conquérir Gaza » : il comprend le « contrôle de territoires » de l'enclave et la promotion du « départ volontaire des Gazaouis ». La volonté affichée ne serait donc plus la libération des otages ou une victoire sur le Hamas, mais bien l'annexion.

Le ministre des finances d'extrême-droite, Smotrich, fervent défenseur de la colonisation, a déclaré qu'Israël ne se retirerait pas de la bande de Gaza, « même dans le cadre d'un accord sur les otages ». « Nous allons conquérir la bande de Gaza une fois pour toutes. Nous cesserons d'avoir peur du mot "occupation" ». « Nous capturerons le territoire et nous y resterons. »

Le Premier ministre a publié une vidéo le 5 mai, dans laquelle il aborde le plan approuvé par le cabinet pour étendre l'offensive sur Gaza et confirme l'intention d'occupation. Selon des extraits rapportés par Reuters, Netanyahu a déclaré que la population palestinienne de Gaza « sera déplacée, pour sa propre protection », ajoutant que les soldats israéliens n'entreraient pas dans Gaza pour lancer des raids puis s'en retirer par la suite : « l'intention est tout le contraire ».

« CONTRÔLE TOTAL DE L'AIDE HUMANITAIRE »

Le plan prévoit également le contrôle de l'aide humanitaire. Smotrich affirme clairement la volonté d'un « contrôle total de l'aide humanitaire, afin qu'elle ne se transforme pas en ravitaillement pour le Hamas : Nous voulons que nos soldats se battent contre un ennemi affamé et épuisé, et pas face à un ennemi qui a de l'aide et des produits qui arrivent de l'extérieur ».

Israël interdit depuis le 2 mars l'acheminement d'aide humanitaire dans la bande de Gaza. Depuis un mois et 3 jours, aucune nourriture, médicament ou fourniture essentielle n'a pu pénétrer dans l'enclave. Un blocus cruel causant la mort d'au moins 57 Palestinien·nes menaçant des milliers d'enfants de malnutrition et qui aggrave la situation des hôpitaux, déjà au bord de l'effondrement après 18 mois de bombardements.

Citant un responsable israélien anonyme, le Times of Israel a déclaré que ce plan israélien impliquerait « des organisations internationales et des sociétés de sécurité privées [distribuant] des colis » aux familles de Gaza. Les soldats israéliens assureraient « une sécurité extérieure aux entreprises privées et aux organisations internationales ».

L'équipe humanitaire de campagne (HCT), un forum qui regroupe des agences des Nations unies, a déclaré le 4 mai que les responsables israéliens cherchaient à obtenir son accord pour acheminer l'aide par le biais de « centres israéliens soumis aux conditions fixées par l'armée israélienne ». Dans un communiqué, la HCT a déclaré qu'un tel plan serait dangereux et « contraire aux principes humanitaires fondamentaux et semblait destiné au contrôle des produits vitaux, comme moyen de pression, dans le cadre d'une stratégie militaire ».

Le forum a déclaré que l'ONU ne participerait pas à ce projet, car il ne respecte pas les principes humanitaires mondiaux d'impartialité, d'indépendance et de neutralité. Cette position a été saluée par le Hamas, qui a qualifié lundi de « chantage politique » les projets d'Israël : « Nous rejetons l'utilisation de l'aide comme outil de chantage politique et soutenons la position de l'ONU contre tout arrangement qui viole les principes humanitaires », a-t-il dans un communiqué, insistant sur le fait qu'Israël est « entièrement responsable » de la « catastrophe humanitaire » à Gaza.

https://agencemediapalestine.fr/ 5 mai 2025

➤ GAZA : APPEL AUX DONS sur le site de l'AFPS : https://www.france-palestine.org/

RASSEMBLEMENT Agora - AUBENAS
TOUS LES SAMEDIS MATIN à 11h

RASSEMBLEMENT POUR UN CESSEZ LE FEU IMMÉDIAT ET DÉFINITIF À GAZA, À L'APPEL DE : AFPS 07/26, Collectif féministe du 8 mars d'Aubenas, Libre Pensée 07/26, Mouvement de La Paix Aubenas, MRAP 07, UD CGT 07, UL CFDT Aubenas, CNT Interpro 07, Confédération paysanne 07, FNEC FP FO 07, FSU 07, LDC Lutte de Classes Éducation, Union syndicale solidaires 07/26, ENSEMBLE ! 07, LFI Sud 07, NPA 07/26, PCF 07, Parti de Gauche 07, Parti des Travailleurs 07/26, Partit occitan 07, POI 07, PS 07

Ne pas jeter sur la voie publique *Collectif Solidarité Palestine de l'Ardèche méridionale* *colsolpal07sud@gmail.com* *I.P.N.S.*

Union Départementale des Syndicats CGT de l'Ardèche

25 av. de la Gare - 07000 PRIVAS cedex
Tel. 04 75 66 76 66 - mail : ud07@cgtardeche.org
https://udcgt07.wordpress.com/

NOTE AUX ORGANISATIONS

la cgt

Montreuil, le 15/05/2025

Note sur l'abattement fiscal des retraité·es

Le gouvernement avance l'idée d'une suppression de l'abattement fiscal de 10% sur les revenus des retraité.es. Cet abattement forfaitaire, compris entre 450 et 4399 € par foyer, réduit le revenu fiscal sur lequel est assis l'impôt sur le revenu.

Ce sujet est une mesure fiscale (PLF) et pas de protection sociale (PLFSS). Supprimer cet abattement ne fera pas « d'économies » sur la trajectoire des dépenses de retraites, il s'agit de générer des recettes fiscales supplémentaires, et donc d'augmenter les impôts de la population retraitée. Il s'agit là d'un sujet de retraité.es et pas de retraites.

Les pensions brutes resteraient au même niveau après suppression, et geler les revalorisations derrière signifiera faire subir une double peine aux retraité.es.

Incidences à venir : avec le prélèvement à la source, l'introduction de cette mesure va générer incompréhension et mécontentement chez les retraité.es qui étaient précédemment non-imposables et qui se verront assujetti.es à l'impôt, avec un solde à payer sur le dernier quadrimestre 2026, une fois leur imposition connue sans avoir pu bénéficier en amont du prélèvement à la source. Même effet pour celles et ceux qui subiraient un changement de tranche d'imposition mal anticipé.

Par ailleurs, cette suppression pourra entraîner des conséquences socio-fiscales sur le revenu fiscal de référence, et impacter certaines prestations sociales et les taux de CSG/CRDS/CASA.

La retraite « préserve » de la pauvreté mais ne l'empêche pas

Le taux de pauvreté des retraité.es est plus faible que celui de l'ensemble de la population (10,0 % contre 14,5 % en 2021). La redistribution réalisée par le système fiscal (CSG, CRDS, taxe d'habitation, etc.) et social (minima sociaux, aides au logement, etc.) réduit le taux de pauvreté des retraité.es de 3,1 points de pourcentage en 2021.

Union Départementale des Syndicats CGT de l'Ardèche

25 av. de la Gare - 07000 PRIVAS cedex
Tel. 04 75 66 76 66 - mail : ud07@cgtardeche.org
https://udcgt07.wordpress.com/

Pour une personne seule, le montant du revenu de solidarité active (RSA) est de 565 euros mensuels en moyenne sur l'année 2021, et celui de l'allocation de solidarité aux personnes âgées (Aspa, ou minimum vieillesse) de 907 euros mensuels. Le seuil de pauvreté était de 1158€ par mois.

Si le taux de pauvreté est plus faible chez les retraités.es, il est toutefois inégal selon la situation de ménage : les personnes retraitées seules subissent un taux de pauvreté de 17,2% après redistribution, contre 5,6% pour celles en couple.

Le niveau de vie médian des retraité.es est légèrement supérieur à celui de l'ensemble de la population : leur pension est en moyenne moins élevée que les revenus des actif.ves, mais cela est contrebalancé par le fait qu'ils ont plus rarement des enfants à charge. Les pensions de retraite (80%) demeurent l'essentiel du revenu disponible des ménages dont au moins l'un des membres est retraité.

La retraite réduit les inégalités mais ne les efface pas

Les disparités de niveau de vie sont moins importantes chez les retraités.es que parmi les actifs.ves :

- 15% des retraité.es ont un niveau de vie inférieur à 1300€ contre 20% pour l'ensemble de la population ;
- Le ratio interdécile chez les retraités.es est de 2,9 contre 3,4 dans l'ensemble de la population.

Les choix de fiscalité ont des incidences selon les niveaux de vie

En 2022, les ménages retraités les plus favorisés bénéficient de la poursuite du dégrèvement de la taxe d'habitation. Cette mesure aurait réduit de 65 % le montant de la taxe redevable par les 20 % des foyers fiscaux les plus aisés (après -30 % en 2021). Sans effet pour les ménages les moins aisés, dont la taxe d'habitation sur les résidences principales a déjà été totalement supprimée entre 2018 et en 2020, cette mesure aurait augmenté de 90 euros en moyenne le niveau de vie des ménages retraités situés entre les 7e et 8e déciles du niveau de vie, de 220 euros entre les 8e et 9e déciles et de 300 euros pour les 10 % des ménages retraités les plus aisés.

Inégalités de patrimoine entre les générations

Les ménages de retraité.es, en fin de cycle de vie, ont pu se constituer un patrimoine plus élevé que les ménages actifs puisqu'ils ont davantage hérité ou ont pu épargner sur une plus longue période : leur patrimoine brut moyen est ainsi légèrement plus élevé (+35%) que celui des ménages actifs.

L'écart est moins important en termes de patrimoine brut (7 %), dans la mesure où les retraité.es sont moins endetté.es que les ménages d'actifs.

Premières simulations (en attente de confirmation par la FD Finances)

Le sujet est d'autant plus complexe qu'il y a un abattement supplémentaire pour les plus de 65 ans selon le revenu net global, qui est encore différent du RFR. Il y a par ailleurs des incidences du RFR sur les taux de CSG, CRDS et CASA des personnes âgées.

1ere simulation

Personne seule : 1 personne née en 1957
Pension 1200 €/mois soit 14 400 €/an
L'impôt sur le revenu (IR) reste à 0 en supprimant les 10%.
Couple avec deux personnes nées en 1957 et la même pension de 1200 € par mois chacune, l'impôt reste à 0, avec ou sans 10%.

2ème simulation

1 personne née en 1957 pension 2000 €/mois soit 24000 €/an
si abattement de 10 % : IR = 502 €
Sans abattement de 10 % : IR = 886 €

Soit supplément d'impôt (886-502 = 384€)

Couple avec deux personnes nées en 1957, chacune avec une pension de 2 000 €, par mois soit chacune 24 000 €/an
si abattement de 10% : IR = 1 832 €
sans abattement de 10% : IR = 2 590 €
soit supplément d'impôt (2590-1832 = 758€)

3ème simulation
1 personne née en 1957 2 500 €/mois soit 30 000 € par an
si abattement de 10% : IR = 1 365 €
sans abattement de 10% : IR = 2075 €

Soit supplément d'impôt (2075-1365 = 710€)

Couple avec deux personnes nées en 1957, chacune avec une pension de 2 500 € par mois, soit chacune 30 000 €/an
si abattement de 10% : IR = 3 587 €
sans abattement de 10% : IR = 4 811 €

Soit supplément d'impôt (4811-3587 = 1224€)

RELATIONS PRESSE CONFEDERALES

la cgt

Communiqué de presse

8 mai 1945 : il y a 80 ans le nazisme était défait.

Le 8 mai 1945 à 23h01 était signé à Berlin l'acte de capitulation de l'Allemagne hitlérienne. Cette date doit rester un symbole de la défaite du nazisme dont les crimes marquent à jamais l'histoire de l'Humanité. Certes l'action des forces de libération des armées alliées fut décisive pour assurer la victoire militaire, mais il ne faut surtout pas oublier que la résistance intérieure et le front de l'Est qui ont joué un rôle crucial dans ce combat pour la liberté. L'histoire officielle a tendance à occulter le fait que ce sont ces femmes et hommes les plus conscient·es qui ont lutté pour la dignité humaine et refusèrent l'asservissement allant jusqu'au sacrifice de leur vie.

Georges Séguy disait du 8 mai qu'il « marquait une page douloureuse et glorieuse ».

Douloureuse car la fin de cette guerre révélait au monde entier l'ampleur des crimes atroces perpétrés méthodiquement par les nazis dans les camps de la mort pour exterminer des millions d'êtres humains, principalement juifs, mais aussi des résistant·es, des tziganes, des homosexuel·les, des personnes handicapées.

Glorieuse car le 8 mai 1945 ne doit pas être vu seulement comme la fin d'un cauchemar, il doit être ressenti comme une victoire contre la barbarie et cette idéologie abominable portée par le parti nazi et les collaborateurs du régime de Vichy.

Les militantes et militants de la CGT dont beaucoup de leurs ainé·es ont payé un lourd tribut dans ce combat, ont pour devoir de se souvenir et perpétuer la signification du 8 mai 1945 pour les générations actuelles et futures. Au moment où nous célébrons ce 80ème anniversaire, notre combat contre le racisme, l'antisémitisme, la xénophobie et contre toutes les formes haineuses de rejet des différences reste malheureusement d'une actualité brulante au regard de la montée de l'extrême droite et de ses idéologies dans le monde, en Europe et dans notre pays.

Les rescapés des camps d'extermination, les résistant-e-s et les populations libérées de l'oppression ont dit « plus jamais ça » sachons nous en souvenir. Être fidèle à leur mémoire, ce n'est pas s'abreuver d'un nationalisme rance, c'est œuvrer avec toute notre énergie pour la paix entre les peuples. Poursuivre leur combat, c'est déclarer « la guerre à la guerre » qui continue ses ravages sur notre continent comme dans bien d'autres pays du monde. Honorer ces combattant·es de l'ombre, c'est s'attaquer à la brutalité et à l'arrogance de ces systèmes économiques et financiers qui plongent les trois quarts de l'humanité dans la misère,

Relations presse confédérales / 01 55 82 82 64 / **presse@cgt.fr**
© 2024 servicepresse.cgt.fr

détruisent notre environnement, divisent et opposent en nourrissant ce terreau sur lequel se développent les thèses les plus réactionnaires.

Quatre-vingts ans après avoir débarrasser le monde du nazisme et notre pays du régime du Vichy, notre devoir est de prolonger le combat de nos ainé·es. Ceux qui ont pensé, écrit et mis en œuvre le programme du CNR, où la CGT a tenu une place prépondérante, se sont battus pour la liberté, pour la paix et le progrès social. **En mai 1995, Lucie Aubrac écrivait dans les pages de « l'Hebdo de l'actualité sociale - la Vie Ouvrière-CGT » : « les commémorations sont toujours nécessaires. Si l'on ne fait pas de telles manifestations, les évènements historiques sont oubliés. Il ne reste que des dates dans les livres d'histoire et pas du tout ce qu'était la vie d'une société au moment où les évènements se sont produits. ».**

Montreuil, le 7 mai 2025

© 2024 servicepresse.cgt.fr

Union Départementale des Syndicats CGT de l'Ardèche

25 av. de la Gare - 07000 PRIVAS cedex
Tel. 04 75 66 76 66 - mail : ud07@cgtardeche.org
https://udcgt07.wordpress.com/

RELATIONS PRESSE CONFEDERALES

la cgt

Déclaration à la presse

Non au déplacement de force de la population gazaouie : la communauté internationale doit agir maintenant

Israël vient d'annoncer brutalement ses intentions de réoccuper la bande de Gaza et d'organiser l'"expulsion volontaire" de sa population, ouvrant la voie à une présence militaire durable dans l'enclave. La Confédération générale du Travail (CGT) appelle la France à faire de réels efforts diplomatiques et à mobiliser la communauté internationale afin d'empêcher la mise en œuvre de ce qui constituerait une violation grave du droit international et une nouvelle aggravation de la catastrophe humanitaire.

Face à l'extrême gravité de la situation humanitaire à Gaza et aux récentes déclarations d'Israël visant à pérenniser sa présence dans l'enclave palestinienne tout en y entassant la population dans le sud du territoire, l'heure n'est plus aux tergiversations ou aux déclarations timorées : il faut agir, et agir maintenant.

Plus que jamais il y a urgence à agir pour stopper l'annonce de cette attaque de grande envergure et le déplacement de la population vers une zone très réduite située sur la frontière égyptienne.

La solution ne peut être que politique et non militaire. C'est pourquoi la CGT soutient le plan de reconstruction de Gaza sans déplacement de population présentée par la Ligue arabe. Il est le seul plan viable pour secourir Gaza et donner des perspectives à sa population. De même, la reconnaissance officielle de l'Etat de Palestine par la France est plus que jamais urgente et nécessaire.

La CGT appelle le gouvernement français à intensifier ses efforts pour mettre un frein à l'entreprise meurtrière d'un pays qui frappe aussi au Liban, en Syrie et au Yémen.

Montreuil, le 7 mai 2025

Relations presse confédérales / 01 55 82 82 64 / **presse@cgt.fr**
© 2024 servicepresse.cgt.fr

RELATIONS PRESSE CONFEDERALES

la cgt

Communiqué de presse

3 heures d'émission et rien à annoncer aux travailleurs et aux travailleuses

Le Président de la République a souhaité s'adresser aux Françaises et aux Français ce mardi 13 dans une émission sur TF1. A cette occasion, la secrétaire générale de la CGT a pu interpeller Emmanuel Macron sur des situations concrètes avec des propositions précises pour répondre aux exigences sociales des travailleurs et des travailleuses. Encore une fois, le Président de la République s'est contenté de faire le service après-vente de sa politique, fermant toutes les portes qui lui étaient ouvertes.

Emploi : circulez il n'y a rien à voir

Le Président de la République a refusé de reconnaître le naufrage de sa politique de l'offre, qui appauvrit les services publics par ses cadeaux aux plus grandes entreprises, sans protéger les salarié·es des licenciements. La CGT a pourtant proposé de conditionner les 200 milliards d'aides publiques attribuées chaque année aux entreprises, de mettre en place un moratoire sur les licenciements et d'intervenir sur des dossiers très concrets à commencer par celui d'Arcelor Mittal, de Vencorex et de la filière automobile.

Rien non plus sur les salaires ni sur les services publics alors que les salaires en France n'ont toujours pas retrouvé leur niveau de 2020.

Retraites : pourquoi avoir peur de la démocratie ?

Alors que le Président de la République a lui-même avancé l'idée d'organiser plusieurs référendums, il a refusé de le faire sur la réforme des retraites, alors que c'est ce que souhaitent 2/3 des Français·es. Il a refusé de façon dogmatique toutes les propositions de financement formulées par la CGT, des cotisations sociales à l'égalité salariale en passant par la mise à contribution du capital. A contrario, Emmanuel Macron remet en cause notre modèle de protection sociale solidaire en proposant de la financée par la consommation plutôt que par le travail, attaquant ainsi le principe de la cotisation, le salaire socialisé, et les droits collectifs.

En valorisant un prétendu rejet du salariat par les jeunes et les seniors, il cherche à légitimer la précarisation des parcours professionnels et la remise en cause des droits collectifs.

© 2024 servicepresse.cgt.fr

Union Départementale des Syndicats CGT de l'Ardèche

25 av. de la Gare - 07000 PRIVAS cedex
Tel. 04 75 66 76 66 - mail : ud07@cgtardeche.org
https://udcgt07.wordpress.com/

RELATIONS PRESSE CONFEDERALES

Encore une fois, Emmanuel Macron s'est enfermé dans le déni, essayant de vendre à nouveau une réforme combattue et refusée par une large majorité de salarié·es.

Un non-événement malheureusement et un nouveau rendez-vous manqué avec le monde du travail. L'événement de la journée du 13 mai est donc finalement la victoire des femmes de chambre de l'hôtel Campanile de Suresnes, qui, après 9 mois de grève ont réussi à arracher le droit au passage à temps plein, un chantier d'amélioration des conditions de travail et des mesures de formation. **Une très belle victoire qui démontre à quel point se syndiquer et lutter peut changer la donne.**

La CGT appelle les salarié.es à se mobiliser le 5 juin prochain pour exiger l'abrogation de la réforme des retraites, la défense des services publics et de l'emploi et l'augmentation des salaires.

Montreuil, le 14 mai 2025

Relations presse confédérales / 01 55 82 82 64 / **presse@cgt.fr**
© 2024 servicepresse.cgt.fr

L'ÉCHO DES NÉGOS la cgt

N°1

Négociation assurance chômage : bonus-malus

Dans la foulée de la négociation assurance chômage terminée pour l'essentiel en novembre 2024, l'article 2 de l'avenant assurance chômage du 14/11/2024 prévoit de revoir le dispositif de bonus-malus.

Le Bureau confédéral attire l'attention des organisations, notamment les fédérations concernées par les branches incluses dans les secteurs cités plus bas, que cette négociation peut avoir des incidences sur les négociations de conventions collectives.

Rappel historique : l'explosion du recours aux CDD dans les années 1990 puis leur fragmentation (contrats de plus en plus courts) dans les années 2000-2015 (part des embauches de CDD inférieurs à un mois passant de 76 à 83%) ont conduit les organisations syndicales à revendiquer dans les négociations une modulation des cotisations patronales assurance chômage, soit par une hausse des cotisations inversement proportionnelles à la durée des contrats (comme le propose la cgt), soit par un système proche des ATMP (proposition FO).

Le patronat a toujours combattu toute modulation.

Les jeunes sont sur-représentés dans les embauches en CDD courts, avec des rémunérations inférieures en moyenne de 14.4% par rapport aux CDI.

Le phénomène de précarité a été accru par la facilitation du recours au CDD (ordonnances Macron) et le laxisme des contrôles (manque de moyens de l'inspection du travail et consignes de modération au nom de l'emploi à tout prix).
Les théories libérales du « plein emploi », sur la base du seul taux de chômage au sens du BIT, conçu dans les années 60, invisibilisent la précarité : avoir travaillé une heure dans le mois exclut de la statistique.
Alors que le taux de chômage officiel BIT est de 7,8 %, en pleine remontée, l'échec des politiques macronistes est accentué par cette part de précarité visible, par contre, dans les statistiques de France travail.
Ainsi on dénombre « seulement » 3,1 millions d'inscrit·es en catégorie A (aucun emploi enregistré dans le mois) mais 6,5 millions dans l'ensemble des catégories, chiffre perturbé par l'arrivée progressive des allocataires du RSA depuis le 1er janvier 2025.

Union Départementale des Syndicats CGT de l'Ardèche

25 av. de la Gare - 07000 PRIVAS cedex
Tel. 04 75 66 76 66 - mail : ud07@cgtardeche.org
https://udcgt07.wordpress.com/

L'absence d'accord en 2019 a conduit, en période dite de « carence » à une décision unilatérale du 1er gouvernement Macron, décret réellement appliqué en 2021, après le Covid et des recours en partie victorieux de notre part au Conseil d'Etat. A ce moment-là, un certain Marc Ferracci a pondu une usine à gaz pour calculer un bonus-malus, globalement neutre financièrement pour l'Unedic, selon une construction « autant de bonus que de malus ». La cotisation patronale varie de plus ou moins un point (ramenée de 4,05 à 4% du brut par l'Ani, à partir du 1er mai 2025).

Ce bonus-malus ne s'applique qu'aux entreprises de plus de 11 salarié·es dans seulement 7 secteurs d'activité :

- Fabrication de denrées alimentaires, de boissons et de produits à base de tabac (code NAF : CA) ;
- Transports et entreposage (code NAF : HZ) ;
- Hébergement et restauration (code NAF : IZ) ;
- Travail du bois, industries du papier et imprimerie (code NAF : CC) ;
- Fabrication de produits en caoutchouc et en plastique ainsi que d'autres produits minéraux non métalliques (code NAF : CG) ;
- Production et distribution d'eau ; assainissement, gestion des déchets et dépollution (code NAF : EZ) ;
- Autres activités spécialisées, scientifiques et techniques (code NAF : MC).

Cela ne couvre donc que 2% des entreprises du champ UNEDIC, 10% des effectifs et 9,4 % de la masse salariale.

Un taux de séparation est calculé par secteur auquel est comparé celui de l'entreprise : malus si ce dernier est au-dessus de la moyenne, bonus dans le cas contraire.

L'Unedic a montré que le système n'a aucun effet sur les comportements des entreprises à embaucher moins de CDD.

Mais comme le patronat ne veut aucun système de malus, par principe, et que le gouvernement impose le maintien du système Ferracci, la discussion est limitée.

Positions des OS et OP

Le patronat veut vider le dispositif de sa substance **en sortant de multiples motifs de fin de contrats,** soi-disant indépendants de la volonté de l'employeur (CDD supérieurs à 3 mois, remplacement, saisonnier, ruptures conventionnelles, licenciements pour inaptitudes non professionnelles, licenciements pour faute lourde), et **en changeant le taux de séparation pour sortir des secteurs entiers.** Ainsi 35 % des contrats sortiraient des calculs.

Il propose par ailleurs de détailler plus précisément les secteurs concernés, ce qui se défend plus.

De plus la proposition patronale d'avenant sortirait 3 secteurs sur 7, dont la production de déchet EZ, le caoutchouc /plastique CG, bois papier imprimerie CC.

À l'inverse ne pas toucher au système actuel fait entrer le secteur QB de « l'hébergement médico-social et action sociale sans hébergement », en clair les Ehpad et crèches privées, gros utilisateurs de CDD par un gros turn-over.

Bref le patronat veut déshabiller le système pour en tuer le principe, en sortir le maximum d'entreprises, et empêcher de l'élargir.

Les autres OS ne semblent pour l'instant pas prêtes à accepter beaucoup d'aménagements, mais seront vite rattrapées par leur signature de novembre dernier.
La CFDT a demandé un délai repoussant la fin de négociation au 27 mai, disant ne pas avoir de mandat, et sans doute à la recherche d'un deal en lien avec les retraites.

Du côté CGT, nous poursuivons deux objectifs déjà affirmés : obtenir une autre et sérieuse négociation sur le recours aux contrats précaires, empêcher que les équilibres financiers de l'UNEDIC soient mis à mal, et refuser les reculs pour mieux étendre un dispositif rénové.

Le 6 mars 20

25 av. de la Gare - 07000 PRIVAS cedex
Tel. 04 75 66 76 66 - mail : ud07@cgtardeche.org
https://udcgt07.wordpress.com/

NOTE AUX ORGANISATIONS

la cgt

Montreuil, le 30/04/2025

Salaires : L'indice des prix à la consommation conduit à une mesure erronée du pouvoir d'achat

Excepté sur quelques luttes que la CGT a mises en valeur, les NAO 2025 ont débouché sur de très faibles augmentations salariales, aux alentours de 1,3 % selon les estimations du groupe Alpha, voire sur une absence de hausses de salaires dans certaines branches et entreprises. Nous observons également :

- Une hausse des augmentations individuelles au détriment des augmentations collectives.
- Une tendance aussi à la substitution des augmentations salariales par une hausse des primes, dont celle de partage de la valeur, souvent non cotisées.

Pour justifier cela, le patronat considère que la crise inflationniste serait derrière nous et que l'inflation aurait disparu.

Cependant, l'inflation existe toujours et continue de faire pression sur le niveau de vie des salarié·es et des « ménages ». Même si elle ralentit, les prix continuent d'augmenter et le font à partir d'un niveau qui est désormais plus élevé. Ainsi, les prix ont encore augmenté de 2,3 % en 2024. Et l'inflation affecte beaucoup des produits comme l'énergie ou les produits alimentaires frais, plus de 50% en 10 ans, et le tabac dont le prix a presque doublé[1].

Par ailleurs, les salaires n'ont pas augmenté aussi vite que les prix lors de la crise inflationniste, de sorte que les ménages en subissent encore les conséquences en termes de pouvoir d'achat.

Il apparaît surtout que l'inflation est aujourd'hui mal mesurée. Le journal *Le Monde* du 18 avril dernier a publié une tribune importante sur le pouvoir d'achat et les indices des prix utilisés pour le mesurer. Les trois auteurs sont économistes et membres du comité des utilisateurs des indices de prix[2]. Ils savent de quoi ils parlent. Ils critiquent à juste titre le choix, par l'Insee, de privilégier l'indice

[1] Les chiffres utilisés sont disponibles ici sur le site de l'Insee : https://www.insee.fr/fr/statistiques/8558558 et https://www.insee.fr/fr/statistiques/serie/001762489.

[2] Pierre Concialdi est économiste à l'Institut de recherches économiques et sociales ; François Geerolf est économiste à l'Observatoire français des conjonctures économiques ; Florence Jany-Catrice est professeure d'économie à l'université

25 av. de la Gare - 07000 PRIVAS cedex
Tel. 04 75 66 76 66 - mail : ud07@cgtardeche.org
https://udcgt07.wordpress.com/

des prix à la consommation (IPC). Ils préconisent de donner priorité à l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH). C'est aussi le point de vue défendu par la CGT et qui aurait vocation à être adopté par les autres syndicats de salarié·es. Cette tribune est donc un point d'appui important pour nos revendications qu'il faut faire connaitre.

Pourquoi ? Quatre arguments au moins plaident en faveur de l'utilisation de l'IPCH[3].

1. Parce que **l'IPCH est plus proche de la réalité des dépenses des ménages**. L'IPCH ne prend en compte que les seules dépenses qui restent à la charge des ménages, soit le prix net, alors que l'IPC prend en compte la totalité du prix du bien ou du service concerné, soit le prix brut qui comprend les dépenses des ménages et les dépenses prises en charge par la Sécurité sociale.

Quand le remboursement de certaines dépenses de santé diminue, cela n'augmente pas le prix brut et n'a donc pas d'effet sur l'IPC. En revanche, cela augmente le prix net payé par les ménages et est donc pris en compte dans le calcul de l'IPCH.

Par exemple, lorsque la franchise médicale a doublé sur les boîtes de médicaments en 2024, cela s'est traduit par une baisse des remboursements de l'Assurance maladie et par une hausse du reste à charge pour les ménages. Comme l'IPC regarde la totalité du prix du médicament, ce changement est sans effet sur l'IPC, la baisse des remboursements étant compensée par la hausse de la franchise médicale. Pour l'IPCH, qui ne tient compte que des dépenses à la charge des ménages, le doublement de la franchise médicale a entrainé une hausse du prix net et donc de l'IPCH.

Par ailleurs, le poids des dépenses d'énergie est plus faible dans l'IPC que dans l'IPCH. Or, sur la période récente, les prix de l'énergie ont augmenté de façon très pénalisante.

Dans un contexte où les prix de l'énergie sont amenés à rester élevés et où les déremboursements de dépenses de santé se multiplient au fur et à mesure des lois de finances, l'utilisation de l'IPC à la place de l'IPCH risque d'entraîner une sous-estimation de l'inflation et de ce fait une surestimation du niveau de vie des ménages.

2. Bien que l'inflation IPCH puisse être (très) ponctuellement sous l'inflation IPC, **c'est un indice qui est en moyenne plus dynamique**. Depuis 1996, soit la date à laquelle l'IPCH a commencé à être mesuré, l'écart entre ces deux indices de prix est de 0,2% par an en moyenne. Celui-ci s'est creusé sur la période récente avec le retour de l'inflation puisqu'il était de 0,7% en 2022 et de 0,8% en 2023. Au total, de janvier 1996 à mars 2025, l'IPC a enregistré une inflation cumulée de 58,5% tandis que l'IPCH a affiché une hausse de 67 %.

En pratique, le fait de mettre en avant l'IPCH plutôt que l'IPC serait alors un atout dans les négociations, face au patronat et au gouvernement qui utilisent fréquemment l'IPC pour prétendre que le pouvoir d'achat des salaires serait assuré.

Par exemple, entre décembre 2014 et décembre 2024, le pouvoir d'achat du salaire mensuel de base affiche une hausse de 2,3 % si on utilise l'IPC, mais une baisse de 0,8 % si on recourt à l'IPCH[4].

Et en comparant l'évolution de l'IPCH avec l'indice (hors tabac) utilisé, notamment, pour actualiser

---

de Lille.

[3] Voir mémo éco n°142 « Vers un indice CGT du coût de la vie : de l'IPC à l'IPCH ».

[4] Voir mémo éco n°143 « NAO 2025 : le pouvoir d'achat des travailleur·ses encore mis à mal ! ».

le SMIC, on pourrait mettre encore mieux en évidence le fait qu'un rattrapage des salaires et des prestations sociales serait nécessaire face à l'inflation. Si le Smic avait été indexé sur l'IPCH plutôt que sur l'IPC hors tabac dès juillet 2005, celui-ci serait en effet à 1903,73 euros brut en avril 2025 contre 1801,8 euros actuellement[5]. Par ailleurs, alors que les propositions de désindexation des retraites sur l'inflation montent dans le débat public, il apparaît que celles-ci sont déjà sous-indexées puisqu'elles évoluent en fonction d'un indice de prix plus faible que l'IPCH.

3. **Le manuel de référence sur les indices de prix**, réalisé même par la Banque Mondiale, Eurostat, le FMI, l'OCDE, l'ONU et l'Organisation internationale du travail, **indique clairement que l'Insee devrait recourir à l'IPCH plutôt qu'à l'IPC**. L'IPCH est donc plus conforme aux recommandations internationales. À ce sujet, la France fait figure d'exception puisqu'elle est la seule économie à utiliser des « prix bruts » plutôt que des « prix nets ».

4. C'est **un indice qui est déjà utilisé dans la fiscalité justement car il augmente en général plus fortement**, ce qui permet de lever un montant d'impôts plus important. En effet, la loi dispose que les valeurs locatives cadastrales sont revalorisées en fonction de l'IPCH. Celles-ci sont utilisées pour calculer la taxe foncière. Ce que l'État fait pour un impôt, il doit pouvoir le faire pour un revenu ou pour des prestations sociales.

Les liens vers la tribune : https://www.lemonde.fr/idees/article/2025/04/18/sur-l-evolution-du-pouvoir-d-achat-un-diagnostic-de-plus-en-plus-biaise_6597278_3232.html et https://x.com/FrancoisGeerolf/status/1915022234990649609

[5] Voir mémo éco n°139 « Indice des prix et revalorisation du Smic : un choix politique ! ».

NOTE REVENDICATIVE

7,3 millions de privés d'emploi : le plein emploi est un mensonge.

Alors que le gouvernement vante le "plein emploi" avec la loi qui porte le même nom, **jamais le nombre de privées d'emploi n'a été aussi élevé.**

Les chiffres mis en avant sont ceux de la catégorie A, c'est-à-dire les demandeurs d'emploi sans aucune activité qui **masquent une réalité bien plus vaste** :

- En mars 2025, **2,8 millions** de personnes étaient inscrites en catégorie A.

- Mais si l'on ajoute les personnes en activité réduite (catégories B et C), les formations (catégorie D), les contrats aidés ou stages (catégorie E), **on dépasse les 5,5 millions d'inscrits à France Travail.**
- À cela s'ajoutent **près de 2 millions de bénéficiaires du RSA**, dont une large part ne sont pas inscrits à France Travail.
- Il faut aussi compter les **radiés, les non-inscrits découragés**, les jeunes sans activité ni formation (NEET), ainsi que **les travailleurs en CDD courtes durée ou en temps partiel contraint et les sénior ni en emploi ni retraité.**

👉 **Au total, plus de 7,3 millions de travailleur et travailleuse** sont concernées par la privation d'emploi, **et encore plus par la précarité structurelle.**

Pire encore, l'arrivée de France Travail s'accompagne d'une **reconfiguration des catégories administratives**, floutant encore davantage la frontière entre chômeur, inactif et précaire. La mise en œuvre du **"contrat d'engagement" généralisé** vise à **faire disparaître le chômage dans les statistiques**, sans pour autant créer de véritables emplois. On oblige les personnes à occuper des formations bidon, à accepter n'importe quelle mission temporaire, ou à s'insérer dans des parcours d'emploi subventionnés sans débouchés.

Ce chômage structurel n'est pas une fatalité. Il est produit et entretenu.
Il sert à **imposer la peur du déclassement**, à faire accepter **la baisse des salaires**, à rendre les travailleurs **toujours plus flexibles, isolés et silencieux face à l'arbitraire patronal.**

La "Loi Plein Emploi" ne crée pas d'emplois : elle organise le contrôle et la mise au pas.

Avec la réforme France Travail, le gouvernement **renforce l'arsenal répressif** contre les travailleurs et travailleuses privé.es d'emploi :

- Contrôle accru des recherches d'emploi.
- Généralisation du "contrat d'engagement".
- Sanctions et radiations facilitées.
- Obligations multipliées, sans contrepartie ni perspective réelle.

Union Départementale des Syndicats CGT de l'Ardèche

25 av. de la Gare - 07000 PRIVAS cedex
Tel. 04 75 66 76 66 - mail : ud07@cgtardeche.org
https://udcgt07.wordpress.com/

NOTE REVENDICATIVE

Sous couvert d'insertion, il s'agit en réalité de gérer des millions de privées d'emploi comme une main-d'œuvre disponible à bas coût, soumise à des obligations toujours plus contraignantes, tout en renforçant la pression sur celles et ceux qui ont un emploi pour qu'ils acceptent des conditions dégradées.

Nous, travailleurs et travailleuses, privé.es d'emploi ou en en emploi refusons ce chantage permanent à l'emploi

La seule réponse juste et sociale au chômage de masse, ce n'est pas le contrôle ou la culpabilisation, mais :

- **Une véritable politique de partage du travail : 32 heures, sans perte de salaire.**
- **Un emploi stable, choisi, et correctement rémunéré pour toutes et tous.**
- **L'abrogation des réformes de l'assurance chômage depuis 2019.**
- **Une protection sociale inconditionnelle et émancipatrice, contre la précarité.**

Contre l'imposture du "plein emploi" au service du patronat, construisons le rapport de force : organisons-nous dans nos syndicats, sur nos lieux de travail, dans nos quartiers et partout où l'exploitation s'exerce.

La loi "Plein emploi" est une attaque frontale contre les droits des chômeurs, des allocataires et des travailleurs sociaux.

Le 15 mai, rejoignons nos camarades de la CGT Missions Locales pour refuser cette politique de contrôle, de précarisation et d'humiliation des plus fragiles.

Rassemblement national à Paris place des Invalides, de 11h à 15h.

01 55 82 82 20
chomeur@cgt.fr
263 rue de Paris 93516 MONTREUIL
Comité National des Travailleurs Privés d'Emploi et Précaires

SYNDIQUE-TOI

Déclaration à la presse

Pour la défense des libertés démocratiques, contre les dissolutions politiques

Les récentes procédures de dissolution visant les organisations Urgence Palestine et la Jeune Garde antifasciste suscitent notre vive inquiétude. Ces initiatives gouvernementales s'inscrivent dans un contexte de répression croissante des mouvements sociaux, syndicaux et associatifs, et menacent les libertés fondamentales d'expression et d'organisation.

En 2021, nos organisations avaient dénoncé la loi dite « séparatisme » confiant au ministère de l'intérieur le pouvoir de dissoudre des associations sans décision de justice. Depuis, les dissolutions se sont multipliées, parfois annulées par le conseil d'État en raison de motifs insuffisants.

Dans une démocratie digne de ce nom, le pouvoir exécutif n'a pas le pouvoir de décider si les idées défendues par une association ont le droit de cité. Seuls les actes illégaux – atteintes aux biens et aux personnes, incitation à la haine raciale, discriminations, négation ou apologie de crime contre l'humanité… - peuvent être sanctionnés, par la justice.

Concernant Urgence Palestine, nous tenons à affirmer que, quelles que soient les différences de position qui peuvent exister entre nos organisations, cette association le droit de défendre l'autodétermination du peuple palestinien, comme toute analyse critique des politiques internationales, relève de la liberté d'expression et de la liberté d'association et ne peut justifier une dissolution.

L'annonce concernant la Jeune Garde intervient le même jour, visant ce mouvement de lutte antifasciste. Le gouvernement choisit de faire droit aux revendications de la droite et de l'extrême droite.

Nos organisations partagent la lutte contre l'extrême droite et ses idées. Nous estimons que la procédure de dissolution engagée à l'encontre de la Jeune Garde soulève des questions préoccupantes sur l'utilisation des outils juridiques pour restreindre l'action militante et antifasciste.

Nous appelons à la vigilance face à toute dérive autoritaire qui viserait à museler les forces progressistes et menacerait l'ensemble du mouvement social.

Nous appelons l'ensemble des organisations syndicales, politiques et associatives attachées aux principes démocratiques à se mobiliser contre ces atteintes aux libertés fondamentales pour la liberté d'expression, d'organisation et d'association

Le 7 mai 2025

Relations presse confédérales / 01 55 82 82 64 / **presse@cgt.fr**
© 2024 servicepresse.cgt.fr

À GAZA LE GÉNOCIDE SE DÉROULE SOUS NOS YEUX

EXIGEONS DES SANCTIONS CONTRE ISRAËL POUR QUE CELA CESSE

NOUS SOMMES TOUS RESPONSABLES, AGISSONS !

Le 15 mai 2025 commémore les 77 ans de la Nakba, l'expulsion de 800.000 palestiniens de leurs villes et villages par Israël en 1948. Le même processus se déroule aujourd'hui contre la population de Gaza et de Cisjordanie.

A GAZA, depuis la rupture unilatérale du cessez-le-feu par Israël, la famine est clairement assumée par Israël comme arme de guerre au mépris de toutes les règles du droit international. **Pas un seul camion d'approvisionnement n'est entré à Gaza depuis le 2 mars**. Le bateau Conscience de la Flottille de la Liberté, qui tentait d'apporter des vivres et des médicaments à Gaza, a été attaqué par des drones dans les eaux internationales. Le 27 avril l'ONU annonce l'épuisement complet de ses stocks de nourriture, alors que 3000 camions d'aide alimentaire et médicale sont bloqués à la frontière. L'UNICEF, elle, a rappelé le 5 avril que plus d'un million d'enfants sont privés d'aide vitale depuis plus d'un mois. **La faim, la soif, le manque de médicaments font des ravages. Des milliers d'enfants voient leur développement compromis pour la vie.**

Depuis la reprise des bombardements et des opérations terrestres par Israël le 18 mars, visant toute la population, femmes, enfants, secouristes, journalistes, plus de 2.000 morts se sont ajoutés au 50.000 déjà comptabilisés ; les estimations dépassent les 100.000 morts, ce qui équivaudrait à 3 millions à l'échelle de la France. L'armée israélienne s'empare d'une bonne partie de ce minuscule territoire et morcèle le reste par des corridors militaires, tout en multipliant les ordres de déplacement d'une population déjà épuisée. **C'est un génocide, pointé comme plausible par la Cour Internationale de Justice et confirmé par les plus grandes organisations de défense des droits humains, qui se déroule sous les yeux du monde entier qui laisse faire**. Et maintenant, Israël annonce clairement son plan pour s'emparer de Gaza et regrouper puis expulser ses habitants, avec l'appui direct des États-Unis et la passivité complice des chancelleries occidentales.

EN CISJORDANIE, dont Jérusalem-Est, la population est assiégée, déplacée de force, menacée par les colons et l'armée israélienne.

Le Collectif National pour une Paix Juste et Durable entre Palestiniens et Israéliens (CNPJDPI) dénonce la guerre génocidaire menée par l'État israélien contre le peuple palestinien. Ce sont des décennies d'une impunité totale de l'État d'Israël, alors qu'il viole en permanence le droit international, qui nous ont menés à cette situation. Une situation qui concerne plus largement la région, avec les violations répétées par Israël du cessez-le-feu avec le Liban, et les attaques israéliennes contre la Syrie ainsi que l'occupation d'une partie de son territoire. Nous demandons qu'il soit mis fin à cette impunité et que des sanctions soient prises tant que l'État d'Israël ne se conforme pas au droit international.

Le 23 avril, une déclaration commune à l'Allemagne, l'Angleterre et la France, demandant la reprise immédiate de l'aide humanitaire, marque un timide changement de ton envers Israël. Mais, comme la déclaration du président de la République depuis El-Arish le 8 avril, elle reste sans résultats en l'absence de sanctions. **Face à un génocide, il faut des actes, tout de suite !!**

En annonçant une procédure de dissolution contre le collectif Urgence Palestine, le gouvernement français accentue la répression contre la solidarité avec le peuple palestinien. Le Collectif national tient à affirmer son attachement à la liberté d'expression et son opposition à une telle mesure de dissolution.

Collectif National pour une Paix Juste et Durable entre Palestiniens et Israéliens (CNPJDPI), 9 mai 2025
www.france-palestine.org/Manifestation-77-ans-de-la-Nakba

➤ GAZA : APPEL AUX DONS sur le site de l'AFPS : https://www.france-palestine.org/

RASSEMBLEMENT Agora - AUBENAS

TOUS LES SAMEDIS MATIN à 11h

RASSEMBLEMENT POUR UN CESSEZ LE FEU IMMÉDIAT ET DÉFINITIF À GAZA, À L'APPEL DE : AFPS 07/26, Collectif féministe du 8 mars d'Aubenas, Libre Pensée 07/26, Mouvement de La Paix Aubenas, MRAP 07, UD CGT 07, UL CFDT Aubenas, CNT Interpro 07, Confédération paysanne 07, FNEC FP FO 07, FSU 07, LDC Lutte de Classes Éducation, Union syndicale solidaires 07/26, ENSEMBLE ! 07, LFI Sud 07, NPA 07/26, PCF 07, Parti de Gauche 07, Parti des Travailleurs 07/26, Partit occitan 07, POI 07, PS 07

Ne pas jeter sur la voie publique *Collectif Solidarité Palestine de l'Ardèche méridionale* *colsolpal07sud@gmail.com* *I.P.N.S.*

Union Départementale des Syndicats CGT de l'Ardèche

25 av. de la Gare - 07000 PRIVAS cedex
Tel. 04 75 66 76 66 - mail : ud07@cgtardeche.org
https://udcgt07.wordpress.com/

Plan de Formation de l'UD CGT 07 pour l'année 2025

PLAN DE FORMATION 2025 Union Départementale Ardèche			LEGENDE: Être acteur toute sa vie / Outiller au mandat / Outiller à la responsabilité	
Libellé	**Lieu**	**Durée**	**Dates**	**Legende**
S'impliquer dans la CGT (Accueil)	La Voulte	1 jour	6 novembre	
S'impliquer dans la CGT (Accueil)	Le Cheylard	1 jour	10 juin	
S'impliquer dans la CGT (Accueil)	Le Teil	1 jour	25 février et 7 octobre	
S'impliquer dans la CGT (Accueil)	UD Privas	1 jour	19 juin	
S'impliquer dans la CGT (Accueil)	Tournon	1 jour	18 avril	
Participer à la vie de la CGT mod.3 2024 (1er niveau)	UD Privas	3 jours	17 au 19 février	
Participer à la vie de la CGT mod.1 (1er niveau)	UD Privas	3 jours	19 au 21 Mars	
Participer à la vie de la CGT mod.2 (1er niveau)	UD Privas	2 jours	12 au 13 juin	
Participer à la vie de la CGT mod.3 (1er niveau)	UD Privas	3 jours	15 au 17 octobre	
Développer la démarche CGT mod.1 (2ème Niveau)	UD Privas	5 jours	24 au 28 novembre	
Développer la démarche CGT mod.2 (2ème Niveau)	UD Privas	5 jours	19 au 23 janvier 2026	
FORMATIONS PRUDIS - Conseiller.es Prud'Hommes				
Journée préparatoire AG CPH Aubenas janvier 2026	UL Aubenas	1 jour	octobre-novembre-décembre	
Formation BCO	UD Privas	5 jours	10 au 14 mars	
FORMATIONS DLAJ				
Journée d'etude DLAJ tout mandat	UL Le Teil		avril	
Journée d'etude DLAJ tout mandat	UL Le Teil		juin	
Journée d'etude DLAJ tout mandat	UL Le Teil		octobre	
Journée d'etude DLAJ tout mandat	UL Le Teil		décembre	
Conseiller du salarié (présentation du mandat)	UD Privas	1 jour	29 avril	
Conseiller du salarié (prise de mandat)	UD Privas	3 jours	du 3 au 5 septembre	
FORMATIONS SPECIFIQUES UNION DEPARTEMENTALE				
Collectif de direction (CE UD Ardèche)	A définir	3 jours	29 septembre au 1er octobre	
COGITIEL	Privas	2 jours	17 au 18 mars / 17 au 18 novembre	
Eco-CSE	Privas	5 jours	3 au 7 mars	
Santé, Sécurité et Conditions de Travail	Privas	5 jours	31 mars au 4 avril	
Combattre syndicalement les idées d'extrême-droite	Privas	2 jours	2 au 3 juin	
Agir contre les Violences Sexistes et Sexuelles (VSS)	Privas	3 jours	21 au 23 mai	
Formation avec les Instituts du Travail				
Mobiliser le code du travail (avec l'institut de formation syndicale de Lyon)	Privas	3 jours	1 au 3 décembre	
JOURNEES CARSAT				
Accident de Travail / Maladies Professionnelles	Privas	2 jours	A determiner	
RPS (Risques psycho-sociaux) TMS	Privas	2 jours	5 au 6 juin	
* NOUVEAUTES * FORMATIONS EN DIRECTION DES RETRAITé-es et PRE-RETRAITé-es				
Découvrir le syndicalisme retraité	Privas	1 jour	25 au 26 mars	
Union Locale d'AUBENAS				
S'impliquer dans la CGT (Accueil)	Aubenas	1 jour	7 février	
Comprendre sa fiche de salaire	Aubenas	1 jour	4 avril	
Comprendre sa fiche de salaire	Aubenas	1 jour	10 octobre	
Union Locale d'ANNONAY				
CoGiTiel	Annonay	2 jours	27 et 28 janvier	
Formation de formateurs	Annonay	5 jours	17 au 21 février	
S'impliquer dans la CGT (Accueil)	Annonay	1 jour	19 mars	
NAO, gérer un conflit et rédiger un tract	Annonay	3 jours	26 au 29 mars	
Eco CSE	Annonay	5 jours	14 au 18 avril	
Défenseur, Conseillers du salarié	Annonay	5 jours	19 au 23 mai	
SSCT	Annonay	5 jours	2 au 6 juin	
Délégué Syndical	Annonay	3 jours	16 au 18 juin	
ECO-CSE	Annonay	5 jours	6 au 10 octobre	
Fiche de paie	Annonay	2 jours	14 et 15 octobre	
Développer la démarche CGT	Annonay	5 jours	3 au 7 novembre	
S'impliquer dans la CGT (Accueil)	Annonay	1jour	12 novembre	
SSCT	Annonay	5 jours	17 au 21 novembre	
Retraites du Privé	Annonay	3 jours	26 au 28 novembre	
Participer à la vie de la CGT	Annonay	5 jours	1er au 5 ???	
RPS (Risques psycho-sociaux) CARSAT	Annonay	2 jours	date à définir	
Référent harcelement	Annonay	1 jour	date à définir	
USDSAS (Union Syndicale Départementale de la Santé et de l'Action Sociale)				
CSE - Comité Social d'Etablissement	Privas	5 jours	du 19 au 21 février et du 2 au 3 avril	
Formation Spécialisée en Santé, Sécurité et Conditions de Travail (F3SCT)	Privas	5 jours	du 30 septembre au 2 octobre et du 4 au 5 novembre	
Conseil Médical		3 jours	date à définir	
Journée d'étude				
Module formateur "S'impliquer dans la CGT"		1 jour	date à définir	
Conseillers du salarié		1 jour	date à définir	
CSDSP (Coordination Syndicale Départementale des Services Publics)				
Bulletin de salaire		1 jour	date à définir	
Différents contrats de la Fonction Publique		1 jour	date à définir	
Comité médical		2 jours	date à définir	
Statuts Fonction Publique		*5 jours*	date à définir	
S'impliquer dans la CGT (Accueil)		1 jour	date à définir	

Union Départementale des Syndicats CGT de l'Ardèche

25 av. de la Gare - 07000 PRIVAS cedex
Tel. 04 75 66 76 66 - mail : ud07@cgtardeche.org
https://udcgt07.wordpress.com/